

0430026V
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE BORIS VIAN
9 RUE JEAN SABY
43130 RETOURNAC
Tel : 0471594697

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 12-1

Annule et remplace l'acte n° 12 - 2020-2021

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres de la CP : 11

Quorum : 6

Nombre de présents : 6

La commission permanente

Convoquée le : 08/04/2021

Réunie le : 27/04/2021

Sous la présidence de : Olivier Marion

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- la délibération du conseil d'administration du 16/11/2020 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Photocopieur administration :

Les membres de la commission permanente autorisent la signature des contrats avec la Société Avenir Bureautique (société qui fournit et entretient le photocopieur) et la Société GRENKE (société qui loue le photocopieur).

Ces 2 contrats sont signés pour une durée de 20 trimestres à compter de la date d'installation du photocopieur.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0